

Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu Conseil Communautaire Mardi 26 mars 2013

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u>: GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)

Seytroux: MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
Saint Jean d'Aulps: GUILLAUME Bernard (DT) et COTTET Jean-Claude (DS)

Essert-Romand: GAILLARD Roger (DT)

La Côte d'Arbroz: BAUD Marie-Thérèse (DT) et DUFOUR Michel (DS)

Montriond: LAGRANGE Georges (DT)

<u>Le Biot</u>: PIGNIER Chistian (DT) et VAN HAETSDAELE Dominique (DS)

<u>La Baume</u>: COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT) <u>La Forclaz</u>: GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)

Délégués absents :

LABAR Philippe (DS La Vernaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), ROSSET Michel (DS Seytroux) et MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz)

Délégués excusés :

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT Saint Jean d'Aulps), LANCON Gérard (DT Essert-Romand) et PEERSMAN André (DT Montriond)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- 21 février : SIAC commission transport (Thonon)
- 21 février : SIAC commission économie (Thonon)
- 21 février : SIAC commission tourisme (Thonon)
- 22 février : Interco commission écoles de musique (Le Biot)
- 25 février : AdM74 réforme scolaire (Thonon)
- 1^{er} mars: TAD extension à Morzine (St Jean)
- 1^{er} mars: SIAC Bureau (Thonon)
- 4 mars : SIAC Itinéraires Alpestres (Thonon)
- 7 mars : SIAC Bureau (Thonon)
- 11 mars : Mission Locale (La Vernaz)
- 12 mars : OPAH comité technique (Le Biot)
- 14 mars : SIAC COPIL CDDRA (St Jean)
- 14 mars : SIAC Comité LEADER (St Jean)
- 15 mars: SYANE Conseil Syndical
- 15 mars: Interco commission voirie (Le Biot)
- 18 mars: Natura 2000 COPIL (Le Biot)
- 19 mars: Interco commission Culture (Le Biot)
- 21 mars: Interco commission Petite Enfance (Le Biot)
- 25 mars : SIAC avenant CDDRA (Thonon)

2- Marchés publics

Néant.

3- Finances

3.1 Budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

3.1.1 Approbation du compte de gestion 2012

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2011 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1.2 Vote du compte administratif 2012

Madame Jacqueline GARIN, Présidente de la CCVA, se retire de la séance.

Monsieur MORAND Jean-Claude, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2012 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 31 529,87 €.

	Dépenses HT 2012	Recettes HT 2012	Résultat 2012
Fonctionnement	106 806,91 €	138 336,78 €	31 529,87 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	106 806,91 €	138 336,78 €	31 529,87 €

Evolution des résultats du Domaine (hors personnel et investissement)

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013
Résultat brut	11 792 €	- 3 901,12 €	31 529,87 €	
Versement au budget principal	4 500 €			37 100 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 31 529,87 €.

3.1.3 Affectation du résultat 2012

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2012 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012. Elle propose de reprendre l'excédent 2012 (31 529,87 €) et de l'affecter en totalité en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat 2012 (31 529,87 €) en section de fonctionnement.

3.1.4 Vote du budget primitif 2013

	Rappel BP 2012	BP 2013
Fonctionnement	158 500 €	174 800 €
Investissement	0 €	0 €
Total	158 500 €	174 800 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2013 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps selon le projet qui lui est présenté.

3.2 Budget principal

3.2.1 Approbation du compte de gestion 2012

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2012 du budget principal. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

3.2.2 Vote du CA 2012

Madame Jacqueline GARIN, Présidente de la CCVA, se retire de la séance.

Monsieur MORAND Jean-Claude, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2010 du budget principal qui présente un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 1 246 328,27 € et un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 673 972,04 € (voir diapos en annexe).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget principal qui présente un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 1 246 328,27 € et un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 673 972,04 €.

3.2.3 Affectation des résultats 2012

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2012 et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012. Elle propose de reprendre le résultat du compte de gestion du trésorier, de transférer à la section d'investissement une somme de 673 972,04 €, le solde soit 572 356,23 € restant en section de fonctionnement, et de reprendre en déficit d'investissement le montant de 673 972,04 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 selon la ventilation suivante :

•	transfert en investissement :	673 972,04 €
•	solde de fonctionnement :	572 356,23 €
•	et à la reprise en investissement du montant de	-673 972,04 €

3.2.4 Vote du budget primitif 2013

Stéphane PUGIN-BRON et Charles-Henri MONTET présentent aux membres du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2013 (voir diapos en annexe).

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les frais de personnel inscrits au projet de budget sont en diminution de 1,2 % par rapport au BP 2012 mais que cette enveloppe augmentera en 2014 avec l'agrandissement de la CCVA et les transferts de personnel qui vont en découler. Madame la Présidente ajoute à ce titre qu'il est regrettable que le SIVOM de la Vallée d'Aulps ait pris la décision d'octroyer des avantages à ses agents alors que la majorité d'entre eux seront transférés à la CCVA au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2013 du budget principal selon le projet qui lui est présenté.

3.2.5 Vote des taux des 4 taxes 2013

Charles-Henri MONTET souligne que la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps sont inscrites et réalisées directement sur le budget annexe. Il précise néanmoins que certaines dépenses (électricité, carburants, assurance, affranchissement, taxes foncières...) sont réglées sur le budget principal et propose donc aux membres du Conseil Communautaire de refacturer ces dépenses au budget annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la refacturation du budget principal vers le budget annexe pour les dépenses n'ayant pas pu y être imputées directement, et ce au vu d'un état annuel justificatif détaillé.

3.2.6 Vote des taux des 4 taxes 2013

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter, sans augmentation, les taux d'imposition des 4 taxes pour 2013.

	Taux 2013	Taux 2011-2012	Taux 2007-2010
Taxe d'habitation	5,99 %	5,99 %	3,95 %
Taxe foncière – bâti	5,27 %	5,27 %	4,70 %
Taxe foncière - non bâti	24,12 %	24,12 %	23,00 %
CFE (ancienne TP)	7,32 %	7,32 %	5,30 %

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition des 4 taxes 2013 selon les valeurs précisées ci-dessus.

3.2.6 Vote des taux de la TEOM 2013

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux de TEOM pour 2013. Jean-Claude MORAND précise que cette proposition se base sur la reprise à l'identique des taux de 2012, excepté pour les communes pour les communes de La Baume et d'Essert-Romand pour lesquelles une diminution est proposée, et ce afin de prendre en considération l'effort fait par ces communes s'agissant de la réduction du nombre de leurs points d'apport volontaire.

Zone	Périmètre	Taux 2012	Taux 2013
	Territoire de la Commune de La Vernaz	8,50 %	8,50 %
	Territoire de la Commune de La Forclaz	9,00 %	9,00 %
	Territoire de la Commune de La Baume	9,00 %	8,50 %
Zone 2	Territoire de la Commune de Seytroux	5,70 %	5,70 %
7 2	Territoire de la Commune du Biot	6,15 %	6,15 %
Zone 3	Territoire de la Commune de Saint Jean d'Aulps	6,15 %	6,15 %
	Territoire de la Commune de La Côte d'Arbroz	7,50 %	7,50 %
Zone 4	Territoire de la Commune de Montriond	8,50 %	8,50 %
	Territoire de la Commune d'Essert-Romand	8,50 %	8,00 %

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les taux de la TEOM 2013 tels que présentés cidessus. Jean-Claude MORAND informe les membres du Conseil Communautaire que le conseil syndical du SIVOM de la Vallée d'Aulps, lors de sa dernière réunion, a décidé d'appliquer une diminution de 25 % des taux de TEOM 2013 de Morzine et des Gets, et ce dans le but de consommer un gros excédent qui s'était constitué depuis un certain temps. Il souligne que cette décision n'est pas très appropriée dans le contexte actuel dans la mesure où les élus de la communauté de communes élargie en 2014 devront nécessairement réaugmenter ces taux.

4- Personnel

4.1 Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la loi du 12 mars 2012 a mis en place 2 dispositifs : la CDIsation automatique des agents non-titulaires ayant 6 ans d'ancienneté au 13 mars 2012 (3 agents concernés : Gilles CHARLIER, Arnaud DELERCE, Béatrice TAVERNIER) et l'accès à l'emploi titulaire pour les agents ayant au moins 4 ans d'ancienneté au 31 mars 2011 (3 agents intéressés : Charles-Henri MONTET, Arnaud DELERCE et Sonia RAMEL).

La procédure à suivre est la suivante :

- soumission au Comité Technique Paritaire, pour avis, d'un rapport sur les agents éligibles et d'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (avis favorable le 21/02/13),
 - approbation du PPAET par le CC (délibération à prendre ce soir),
 - ouverture des sélections professionnelles (le 28/03/13),
 - auditions des candidats (le 29/04/13),
 - stagiairisation des candidats déclarés aptes (01/06/13) puis titularisation (01/12/2013).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le PPAET qui prévoit la titularisation en 2013 de 3 agents sur les postes de responsable financier (attaché), responsable culturel (attaché de conservation du patrimoine) et d'hôtesse de caisse (adjoint administratif de 2ème classe).

4.2 Création de postes saisonniers pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON propose, comme chaque année, de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- un poste de médiateur culturel du 1^{er} avril au 30 septembre 2013 (Jean-Michel WACH 16h par sem.),
- un poste d'hôtesse de caisse polyvalente du 24 avril au 13 octobre 2013 (Odile SUPPA 30h par sem.),
- un poste d'hôtesse de caisse polyvalente du 15 juin au 20 septembre 2013 (à recruter 35h par sem.),
- un poste d'hôtesse de caisse polyvalente du 15 juin au 20 septembre 2013 (à recruter 28h par sem.).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers présentés cidessus et charge Madame la Présidente de recruter des personnes sur ces postes.

4.3 Création de postes saisonniers pour les services techniques

Stéphane PUGIN-BRON propose, comme chaque année, de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement des services techniques :

- un poste d'agent technique Déchets du 20 avril au 19 octobre 2012 (Simon WENTZLER),
- deux postes d'agents techniques Sentiers du 1^{er} mai au 31 octobre 2012 (*Philippe TAVERNIER et Hubert GAILARD*),
 - un poste d'agent technique Animation du 1er mai au 31 octobre 2012 (à recruter),
 - trois postes d'agents techniques Voirie du 1^{er} mai au 31 octobre 2012 (à recruter).

Stéphane PUGIN-BRON précise que les postes sont ouverts pour 6 mois comme le permet la réglementation mais que les durées des contrats qui seront passés seront déterminées en fonction de besoins réels.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers présentés cidessus et charge Madame la Présidente de recruter des personnes sur ces postes.

4.4 Mise à disposition de l'agent technique communal de La Forclaz

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire, compte tenu des besoins existant au service Voirie, de recruter un agent technique à compter du 13 mai 2013. Il fait part du souhait émis par la commune de La Forclaz de continuer à mettre à disposition l'un de ses deux agents techniques, Hervé MERCIER, au profit de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps pour la période du 13 mai 2013 au 6 septembre 2013. Il précise que, pour ce faire, une convention doit être signée entre les deux collectivités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention nécessaire à cette mise à disposition.

5- Point sur l'intercommunalité

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que des commissions thématiques ont été instaurées dans le cadre de l'agrandissement du périmètre de la CCVA et que ces commissions se sont déjà réunies (voirie, culture, petite enfance, écoles de musique...). Elle insiste sur l'importance du travail mené par les élus et les techniciens sur les différentes compétences actuellement en discussion et précise que le choix des compétences de la communauté de communes élargie sera définitivement arrêté lors du Comité Politique d'Elargissement du 16 avril 2013.

6- Questions diverses

6.1 Point sur l'OPAH

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire un premier bilan de l'OPAH (voir diapos en annexe).

6.2 Cabinet médical de Montriond : vente d'un appareil de radiographie

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la communauté de communes est propriétaire d'un certain nombre d'équipements en matière médicale et propose de vendre un appareil de radiographie à la société RXRAD Imagerie Médicale pour un montant de 2 300 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de vendre un appareil de radiographie à la société RXRAD Imagerie Médicale pour un montant de 2 300 euros.

6.3 Acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un chemin d'accès au DDVA

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la délibération du 29 avril 2008 par laquelle le Conseil Communautaire avait décidé de procéder à l'acquisition de 2 parcelles, et ce afin de pouvoir réaliser les aménagements extérieurs du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Il précise que l'acte de vente n'a pu être établi pour la parcelle B 1054 (Edmond POLLIEN) qui, après recherche des titres de propriété, appartient aux consorts Pollien et non uniquement à Edmond POLLIEN. Il souligne qu'il convient donc de redélibérer sur l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 4 500 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition de la parcelle selon les modalités fixées ci-dessus et autorise la Présidente à signer l'acte de vente correspondant.

6.3 Nouveaux tarifs pour le DDVA

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le DDVA:

Entrée Fête Médiévale :

Adulte: 6 €
 Enfant (6-15 ans): 3 €
 Enfant (0-5 ans): gratuit
 Groupe adultes: 4 €
 Groupe enfants: 2 €

Tarifs groupes à partir de 20 pers., 1 gratuité accompagnateur pour 10 enfants ou 20 adultes

• Emplacements stands boutiquiers: 70 € pour les 2 jours

Manifestations dans l'abbatiale (concerts, ciné) :

o À partir de 10 ans :

7 €

o Moins de 10 ans :

gratuit

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 23 avril 2013 à 18h30.

Le Biot, le 2 avril 2013 La Présidente

CCVA - Vote du Budget **Principal Primitif 2013**

Dépenses et recettes 2013

Rappel BP BP 2012 BP 2013 4 580 500,00 € 4 167 200 € 4 378 400 € Fonct. + 35,5 % + 5,1 % + 4,6 % 3 904 700 € 2 594 600 € 4 647 400,00 € Invest. - 33.5 % - 35,1 % + 79,1 % 8 071 900 € 6 973 000 € 9 227 900,00 €

- 13,6 %

+ 32,3 %

Part invest.: 50,4 %

Budget de fonctionnement : Répartition par service

	- Committee of the comm		
	2011	2012	2013
Déchets	15,8 %	17,4 %	21,9 %
* Voirie	24,8 %	22,5 %	19,9 %
Transport	11,6 %	11,0 %	14,4 %
 Dvt économique 	13,5 %	7,4 %	7,7 %
Domaine de découverte	6,1 %	7,0 %	6,7 %
Secours	6,7 %	5,0 %	4,9 %
 Administration générale 	4.0 %	6,3 %	4,8 %
Gendarmerie	11,7 %	3,9 %	4,1 %
* MSP	1,9 %	5,1 %	3,7 %
Gymnase	2,8 %	2,8 %	2,8 %
 Sentiers 	1,4 %	1,9 %	1,6 %
* Sport	1,6 %	1,7 %	1,4 %
Tourisme	1,4 %	1,4 %	1,1 %
 Animation 	1,3 %	1,3 %	1,1 %
 Divers et subventions 	0.4 %	0.4 %	1.0 %

Budget de fonctionnement : Répartition par service (suite)

- 11,3 %

Part invest. : 48,4 %

Total

	2011	2012	2013
Ecole de musique	0,9 %	0,9 %	0,7 %
* RAM	1,2 %	1,2 %	0,6 %
Dépôt de mat. Inertes	0,7 %	2,1 %	0,5 %
Réseau Bibli'Aulps	0,5 %	0,5 %	0,4 %
Ferme	0,2 %	0,4 %	0,4 %
 Salle culturelle 	0,4 %	0,3 %	0,2 %

Budget de fonctionnement : Personnel

Masse salariale BP 2011 737 500 € Masse salariale BP 2012 780 000 € Masse salariale BP 2013 770 500 €

- 1.2 % évolution:

28 salariés

Répartition par contrat :

16 annuels: 6 titulaires, 5 CDD, 5 CDI, 3 saisonniers hiver et été (déchets et DDVA)

9 saisonniers été

+ 1 saisonnier été mis à dispo par La Forclaz

Répartition par services :

RAM:1 Services administratifs: 3

Domaine de Découverte : 7 Transport: 1

Santé: 1 Environnement: 1

Services techniques : 14 (1 responsable, 3 aux déchets, 2 aux sentiers, 2 à l'animation, 6 à la voirie)

Budget de fonctionnement : Répartition des recettes par nature

1 "	2011	2012	2013
4 taxes	32,2 %	31,3 %	30,9 %
* TEOM	12,0 %	11,6 %	12,0 %
soit fiscalité	44,2 %	42,9 %	42,9 %
Partic. org. Publics	25,9 %	24,4 %	26,4 %
Excédent	14,4 %	13,2 %	12,5 %
Location pers. et mat.	6,3 %	4,5 %	4,3 %
 Locations immo. 		1,1 %	4,2 %
* DGF	4,3 %	4,2 %	3,4 %
 Redevance spéciale 	2.0 %	1,7 %	1,9 %
FNGIR / DCRTP		1,3 %	1,2 %
Vente de matériaux	2,0 %	1,0 %	0,9 %

Recettes fiscales et DGF 2013 servant de base au BP 2013

prévu 2013 réalisé 2012 réalisé 2011

DGF 157 000 € 169 245 € 182 405 € Variation : -7,2 % / 2012 -7,2 % / 11 +7,2 % / 10

Priscalité 1 472 100 € 1 463 652 € 1 412 715 €

Variation: +0,6 % / 2012 + 3,6 % / 11 + 3,9 % / 10

BILAN OPAH SUR 8 MOIS



L'animation en chiffre

- · 25 permanences (9 à Lullin, 8 à Saint Jean d'Aulps et 8 à Abondance)
- · 127 personnes renseignées
 - · 98 PO et 29 PB
 - · 71 personnes en permanences et 56 par téléphone
- · La Forclaz : 2

La Vernaz: 3

La Baume: 3

Seytroux: 5

Saint Jean: 11

Essert: 2

Le Biot: 5

La Côte: 3

Montriond: 9



- · Nature des renseignements demandés :
- · Maîtrise des charges: 47%
- · Rénovation complète: 29%
- · Maintien à domicile : 9.5%
- · Assainissement: 9,5%
 - · Sur les 127 personnes renseignées
- · 37 projets recevables (9 notifiés, 3 déposés, 13 en cours et 12 en attente de décision du propriétaires)
- 12 projets en attente de documents
- · 9 projets abandonnés
- · 69 projets non recevables (dont 44 pour plafonds de ressources dépassés)



élevés

L'OPAH en chiffre : du point de vue financier (PO)

Coût des travaux Les subventions (6 dessers

21 564 €

45 431€ HT

Env. 47% d'aide sur les travaux HT

logement de 7 570 € HT mais les travaux « énergie » sont plus

Soit un coût moyen par Subvention Anah: 11 183 € Anah FART (prime énergie) :

4000€

Prime collectivités : 800 €

Autres financeurs (caisse de retraite + APA) : 5 581 €



L'OPAH en chiffre: du point de vue financier (PB)

Coût des travaux (9 dossiers)

682 771 € HT

Les subventions (9 dossiers)

366 637 €

Env. 58% d'aide sur les travaux HT

Subv. Anah: 294 637 €

Subv. CDDRA: 45 000 €

Subv. CG74: 27 000 €



L'OPAH en chiffre : du point de vue financier (total)

Coût des travaux (9 dossiers) Subventions

(9 dossiers)

637 340 € HT

388 201 €

Coût de l'animation (8 mois)

48 500 € TTC

dont 16 000 € à charge des collectivités

MIEUX

L'OPAH, constat global après 6 mois

- Un très bon démarrage des dossiers PB et un démarrage correct pour les PO
- Des plafonds de revenus trop bas qui freinent les projets des PO
- Un coût moyen de travaux plus élevé en Haute-Savoie: **27 612 €** contre 20 963 € l'échelle régionale et 17 000 € nationale (source Anah), d'où l'importance d'aider les propriétaires
- Une implication insuffisante des acteurs locaux à relancer par des actions de communication ciblées